

PASSERELLES DES BREVETS DE PLONGEURS DANS LE SENS PADI => LIFRAS

1. Les plongeurs PADI, détenteurs des brevets Open Water et Advanced Open Water, après avoir satisfait à ce qui suit :

- a) Evaluation du chef d'école, comportant une plongée en EAUX LIBRES adaptée au niveau du brevet,
- b) Passerelle ^(voir 1) : (cours de complément sur l'administration LIFRAS, les tables LIFRAS 94 (d'après l'US Navy 93), savoir «qui plonge avec qui ?», notions de réanimation),
- c) Avoir cinq plongées inscrites et signées dans le carnet de plongée,

pourront obtenir le brevet de «plongeur * LIFRAS».

2. Les plongeurs PADI, détenteurs du brevet Rescue Diver, après avoir satisfait à ce qui suit :

- a) Evaluation par un Moniteur Fédéral, comportant une plongée en EAUX LIBRES adaptée au niveau du brevet.
- b) Passerelle contrôlée par un MF :
 - Avoir un aperçu élémentaire de la structure des brevets, des structures de la LIFRAS et de la FEBRAS. Savoir quels sont les principaux avantages offerts par l'adhésion à un club affilié à la LIFRAS (brevets LIFRAS, assurances, reconnaissance des brevets CMAS, etc.) Savoir «qui plonge avec qui ?».
 - Savoir expliquer la technique de la réanimation, du bouche-à-bouche et du massage cardiaque (sans plus).
 - Connaître l'emploi des tables de plongée unitaires et successives dans le cadre des plongées les plus courantes et les plus simples.
 - Connaître les règles d'exception :
 - Remontée trop rapide
 - Interruption de paliers

- c) Avoir effectué les épreuves en eaux libres pour l'obtention du «plongeur **»

pourront obtenir le brevet «plongeur ** LIFRAS» et se présenter aux examens du «plongeur * LIFRAS».**

3. Les plongeurs PADI, détenteurs du brevet de Dive Master, après avoir satisfait à ce qui suit :

- a) Evaluation par un MF, comportant une plongée en EAUX LIBRES adaptée au niveau du brevet.
- b) Passerelle :

(1) Les évaluations et passerelles seront contrôlées par le chef d'école, ou par son moniteur délégué.

- Avoir une vue d'ensemble de la structure des brevets, des ligues et de la fédération. En outre, connaître les principaux avantages offerts par l'adhésion à un club (brevets LIFRAS, assurances, reconnaissance des brevets CMAS, responsabilité du plongeur,...). Savoir «qui plonge avec qui ?».
- Savoir expliquer une réanimation (bouche-à-bouche, massage cardiaque).
- Savoir employer couramment les tables de plongée unitaire et successive, savoir la procédure des plongées avec effort.
- Connaître les règles d'exception des tables.
- Savoir prendre en charge l'entière organisation d'une palanquée.
- Avoir accompli les plongées et les épreuves requises en eaux libres pour l'obtention du «plongeur *** LIFRAS»

pourront obtenir le brevet «plongeur * LIFRAS» et se présenter aux épreuves du «plongeur **** LIFRAS»**